le grand Toulouse
communauté urbaine



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par DCM le 17 décembre 2004

1- DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 30 septembre 2010

COLOMIERS
Terre d'envol

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Publié par affichage

Le 07 OCT. 2010

et déposé à la préfecture

le 7/10/2010

Conseil de communauté du 30 septembre 2010

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-09-URB-08

1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers : retrait de la délibération du 9 avril 2010

L'an deux mille dix le trente septembre à quinze heures trente, sous la Présidence de M Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	71
Procurations :	19
Date de convocation :	24 septembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET

	M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM Mme Régine LANGE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	Mme Arlette SYLVESTRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	M. Raymond-Roger STRAMARE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Claude BENOIT
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. Georges BEYNEY
Seilh	M. Guy LOZANO	M. Bernard KELLLER
Toulouse	M. Abdelkader ARIF	M. Pierre COHEN
	Mme Elisabeth BELAUBRE	M. Antoine MAURICE
	Mme Michèle BLEUSE	Mme Danielle CHARLES
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Martine CROQUETTE	Mme Monique DURRIEU
	M. Serge DIDIER	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	M. Pierre LACAZE	M. Christian SEMPE
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	Mme Malika ARADJ
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Dominique PY
	M. Jean-Luc MOUDENC	M. François CHOLLET
	M. Jean-Charles VALADIER	M. Philippe GOIRAND
	Mme Gisèle VERNIOL	Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE

Délibération n° 2010-09-URB-08

1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers : retrait de la délibération du 9 avril 2010

Exposé

Il est rappelé que le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération du 9 avril 2010, la modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Mais suite à une erreur matérielle, le règlement écrit intégré au dossier mis à la consultation du public s'est avéré ne pas correspondre au règlement opposable.

Si les autres pièces du dossier et l'objet de la modification restent inchangés, il est apparu nécessaire, pour des raisons de transparence et de sécurité juridique, de mener une nouvelle procédure de modification simplifiée.

La mise à disposition du dossier auprès du public a été effectuée du 12 août au 13 septembre 2010.

A l'issue de cette période, une délibération d'approbation de la modification simplifiée est proposée au Conseil de Communauté. Il est donc nécessaire, préalablement à cette approbation, de retirer la décision du 9 avril 2010.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Colomiers approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004, révisé selon deux procédures de révision simplifiée approuvées le 27 septembre 2007, modifié par Délibérations du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006, et du Conseil de Communauté en dates des 16 octobre 2008 et 5 octobre 2009.

Vu la délibération du Conseil de Communauté approuvant de la modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers, en date du 9 avril 2010.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 29 juillet 2010 prescrivant la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers,

Considérant l'erreur matérielle dans la constitution du dossier de modification simplifiée soumis à la consultation du public du 28 décembre 2009 au 29 janvier 2010, puis approuvé par le Conseil de Communauté du 9 avril 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 6 septembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De retirer la délibération du Conseil de Communauté en date du 9 avril 2010 approuvant la modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Article 2

De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse – 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE Cedex 5 – ainsi qu'à la Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond, BP 330, 31776 COLOMIERS Cedex – pendant une durée d'un mois, à son insertion dans un journal diffusé dans le Département et à sa publication au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine du Grand Toulouse.

Article 3

De préciser que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-avant.

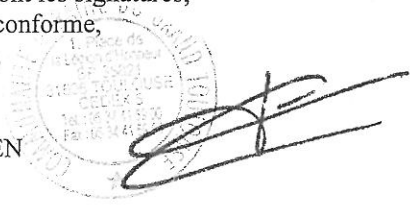
Article 4

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 90
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN

le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Retrait de la Délibération du Conseil de Communauté,

en date du 9 avril 2010,

approuvant la modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse,

Commune de Colomiers

Par délibération du Conseil de Communauté du 30 septembre 2010, le Grand Toulouse a retiré la décision du 9 avril 2010 approuvant la première modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers, pour cause d'erreur matérielle au dossier présenté et annexé.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Colomiers.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté • Egalité • Fraternité

Ville de Colomiers

Colomiers, le

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
Affaire suivie par Corinne PAYRI
Tél. : 05. 61. 15. 22.83
Fax : 05. 61. 15. 23.16

N/Réf. : BS/CG/CP/CF

Objet : 1ère Modification Simplifiée du PLU du Grand Toulouse - Commune de Colomiers : Retrait de la Délibération du 9 Avril 2010

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard SICARD, Maire de Colomiers, certifie que la Délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 30 Septembre 2010, déposée en Préfecture le 7 Octobre 2010, concernant la 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Colomiers : retrait de la délibération du 9 Avril 2010, a bien été affichée en Mairie le 13 Octobre 2010.

Fait à COLOMIERS, Le 21 Octobre 2010

LE MAIRE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.-G.)

Bernard SICARD
Président Délégué de la
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Vice-président du Conseil Général
aux Transports et Communications

Publié par affichage

Le 07 OCT. 2010

et déposé à la préfecture

le 7/10/2010

Grand Toulouse communauté urbaine

Conseil de communauté du 30 septembre 2010

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-09-URB-09

Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers : modalités de la mise à disposition du public

L'an deux mille dix le trente septembre à quinze heures trente, sous la Présidence de M Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	71
Procurations :	19
Date de convocation :	24 septembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM Mme Régine LANGE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	Mme Arlette SYLVESTRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	M. Raymond-Roger STRAMARE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Claude BENOIT
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. Georges BEYNEY
Seilh	M. Guy LOZANO	M. Bernard KELLLER
Toulouse	M. Abdelkader ARIF	M. Pierre COHEN
	Mme Elisabeth BELAUBRE	M. Antoine MAURICE
	Mme Michèle BLEUSE	Mme Danielle CHARLES
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Martine CROQUETTE	Mme Monique DURRIEU
	M. Serge DIDIER	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	M. Pierre LACAZE	M. Christian SEMPE
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	Mme Malika ARADJ
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Dominique PY
	M. Jean-Luc MOUDENC	M. François CHOLLET
	M. Jean-Charles VALADIER	M. Philippe GOIRAND
	Mme Gisèle VERNIOL	Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE

Délibération n° 2010-09-URB-09

Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers : modalités de la mise à disposition du public

Exposé

Par arrêté du 29 juillet 2010, le Président du Grand Toulouse a prescrit la mise à disposition au public d'un dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de Colomiers.

Cette procédure a été menée conformément au Code de l'Urbanisme et, notamment, aux articles L. 123-13 (modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), R. 123-20-1 et R. 123-20-2 (issus du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009).

Le dossier avait fait l'objet d'un arrêté et d'une première mise à disposition du public du 28 décembre 2009 au 29 janvier 2010.

L'objet de cette procédure reste inchangé, mais par suite d'une erreur matérielle, le règlement écrit intégré audit dossier s'est avéré erroné car n'étant pas le règlement opposable.

La délibération du Conseil de Communauté en date du 9 avril 2010, approuvant la modification simplifiée a dû être annulée

Il a donc été nécessaire de remettre le dossier rectifié à la consultation du public.

Une nouvelle délibération d'approbation de la modification Simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers est proposée au Conseil de Communauté à l'issue de la période de mise à disposition du dossier.

I) Rappel de l'objet de la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers

Il s'agit d'harmoniser, pour l'ensemble des zones du PLU, la rédaction de l'article 11 concernant les toitures à savoir :

- Pour les zones UA, AU0, UB, UC, UD, AUC, AUD et N, remplacer :

« Des dispositions particulières peuvent être autorisées pour les toitures dans le cas de l'utilisation de l'énergie solaire »

par :

« Des dispositions différentes peuvent être admises dans le cas d'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou dans le cas de pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales. »

- Pour les zones 3UE, AUB, AUE1 et AUE3 ajouter, dans le paragraphe de l'article 11 concernant les toitures :

« Des dispositions différentes peuvent être admises dans le cas d'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou dans le cas de pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales. »

II) Modalités d'information du public

Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public du 12 août au 13 septembre 2010 inclus.

Des registres permettant au public de consigner ses observations ont été ouverts au siège du Grand Toulouse et à la Direction du Développement Urbain de la Mairie de Colomiers.

L'information du public quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans la « Dépêche du Midi » du mardi 3 Août 2010, par affichage au siège du Grand Toulouse, en Mairie, sur le terrain aux emplacements prévus à cet effet dans la commune, ainsi que sur le site Internet de la Commune.

III) Observations et Prise en Compte

Aucune remarque n'a été consignée dans les registres tenus à disposition du public à la Direction du Développement Urbain de la Mairie de Colomiers et au siège du Grand Toulouse.

Pour mémoire, lors de la première mise à disposition du dossier au public, une observation avait été consignée dans le registre déposé en commune, mais qui était hors sujet par rapport à l'objet de la modification simplifiée.

Il est donc proposé d'approuver le présent projet de modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers, tel qu'il a été mis à disposition du public et joint à la présente délibération

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Colomiers approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004, révisé selon deux procédures de révision simplifiée approuvées le 27 septembre 2007, modifié par Délibérations du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006, et du Conseil de Communauté en dates des 16 octobre 2008 et 5 octobre 2009.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 29 juillet 2010 prescrivant la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers,

Vu le dossier de modification simplifiée mis à disposition du public du 12 août au 13 septembre 2010 inclus,

Vu les mesures d'information et de publicité mises en œuvre pour ce dossier,

Vu la Délibération du Conseil de Communauté en date du 30 septembre 2010 retirant la délibération du 9 avril 2010 portant approbation de la modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains le 6 septembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse– Commune de Colomiers, relative au complément, pour les zones UA, AU0, UB, UC, UD, AUC, AUD et N, et à l'ajout pour les zones 3UE, AUB, AUE1 et AUE3 de dispositions concernant les toitures à l'article 11 du règlement du P.L.U., telles qu'au dossier tenu à disposition du public et joint à la présente délibération.

Article 2

De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse – 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE Cedex 5 – ainsi qu'à la Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond, BP 330, 31776 COLOMIERS Cedex – pendant une durée d'un mois, à son insertion dans un journal diffusé dans le Département et à sa publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, ainsi que le dossier de P.L.U. modifié de façon simplifiée au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la Mairie de Colomiers et à la Préfecture de la Haute-Garonne, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.L.U. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-dessus.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 90
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

Publié par affichage

Le 16 AVR. 2010

et déposé à la préfecture
le 16/04/2010

Grand Toulouse
communauté urbaine

Conseil de communauté du 9 avril 2010

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2010-04-URB-01

Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers - modification de l'article 11 sur les toitures

L'an deux mille dix le neuf avril à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	78
Procurations :	15
Date de convocation :	2 avril 2010

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON Mme Monique COMBES
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO

Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	Mme Lysiane MAUREL
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	Mme Arlette SYLVESTRE
Toulouse	Mme Nicole BELLOUBET	Mme Vincentella DE COMARMOND
	M. René BOUSCATEL	M. François CHOLLET
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	M. Romain CUJIVES	M. Etienne MORIN
	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES	M. Jean-Luc MOUDENC
	M. Bernard MARQUIÉ	Mme Martine CROQUETTE
	Mme Gisèle VERNIOL	M. Stéphane CARASSOU
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL	Mme Danielle BUYS
	M. Daniel FOURMY	M. Pierre LACAZE
L'Union	M. Georges BEYNEY	M. Henri LEVRAT

Délégués excusés

Toulouse	M. Jean-Pierre HAVRIN M. Alexandre MARCIEL M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU

Délibération n° 2010-04-URB-01

Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers - modification de l'article 11 sur les toitures

Exposé

Par arrêté du 18 décembre 2009, le Président du Grand Toulouse a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de Colomiers.

Cette procédure a été menée conformément au Code de l'Urbanisme et, notamment, aux articles L. 123-13 (modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), R. 123-20-1 et R. 123-20-2 (issus du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009).

I) Objet de la présente modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers :

Il s'agit d'harmoniser, pour l'ensemble des zones du PLU, la rédaction de l'article 11 concernant les toitures à savoir :

- Pour les zones UA, AU0, UB, UC, UD, AUC, AUD et N, remplacer :

« Des dispositions particulières peuvent être autorisées pour les toitures dans le cas de l'utilisation de l'énergie solaire »

par :

« Des dispositions différentes peuvent être admises dans le cas d'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou dans le cas de pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales. »

- Pour les zones 3UE, AUB, AUE1 et AUE3 ajouter, dans le paragraphe de l'article 11 concernant les toitures :

« Des dispositions différentes peuvent être admises dans le cas d'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou dans le cas de pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales. »

II) Modalités d'information du public

Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public du 28 décembre 2009 au 29 janvier 2010.

Des registres permettant au public de consigner ses observations ont été ouverts au siège du Grand Toulouse et à la Direction du Développement Urbain de la Mairie de Colomiers.

L'information du public quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans la « Dépêche du Midi » du 21 décembre 2009, par affichage au siège du Grand Toulouse, en

Mairie, sur le terrain aux emplacements prévus à cet effet dans la commune, ainsi que sur les sites Internet des deux collectivités.

III) Observations et Prise en Compte

Une seule remarque a été consignée dans le registre tenu à disposition du public à la Direction du Développement Urbain de la Mairie de Colomiers, qui ne concernait pas l'objet de la modification simplifiée, mais des questions relatives à la sécurité routière sur la route de Pibrac.

Une réponse à cette observation est donc prévue par ailleurs, mais aucune remarque n'a été formulée sur l'objet même de la modification simplifiée.

Il est donc proposé d'approuver le présent projet de modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers, tel qu'il a été mis à disposition du public et joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de Plan Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) et de documents d'urbanisme en tenant lieu,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

Vu la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés,

Vu le décret n° 2009-722 du 18 juin 2009 pris pour l'application des articles 1er et 2ème de la loi susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Colomiers approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004, révisé selon deux procédures de révision simplifiée approuvées le 27 septembre 2007, modifié par délibérations du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006, et du Conseil de Communauté en date des 16 octobre 2008 et 5 octobre 2009.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 18 décembre 2009 prescrivant la mise en œuvre de la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Colomiers,

Vu le dossier de modification simplifiée mis à disposition du public du 28 décembre 2009 au 29 janvier 2010,

Vu les mesures d'information et de publicité mises en œuvre pour ce dossier,

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 mars 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse– Commune de Colomiers, relative au complément, pour les zones UA, AU0, UB, UC, UD, AUC, AUD et N, et à l'ajout pour les zones 3UE, AUB, AUE1 et AUE3 de dispositions concernant les toitures à l'article 11 du règlement du P.L.U., telles qu'au dossier tenu à disposition du public et joint à la présente délibération.

Article 2

De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au Grand Toulouse – 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 TOULOUSE Cedex 5 – ainsi qu'à la Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond, BP 330, 31776 COLOMIERS Cedex – pendant une durée d'un mois, à son insertion dans un journal diffusé dans le Département et à sa publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, ainsi que le dossier de P.L.U. modifié de façon simplifiée au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la Mairie de Colomiers et à la Préfecture de la Haute-Garonne, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.L.U. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-dessus.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 93
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tel : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN